

Un entretien avec Jean-Pierre Sueur

# « La décentralisation ne recule pas »

*Le secrétaire d'État aux Collectivités locales répond aux accusations sur les transferts de compétence.*

Le « cri de colère » de Jean Puech, président de l'Association des présidents de conseils généraux, affirmant que la décentralisation recule et que l'État ne tient pas ses engagements (nos éditions du 30 juin), a fait bondir Jean-Pierre Sueur. Le maire PS d'Orléans réplique dans nos colonnes.

**LE FIGARO.** — Jean Puech affirme que la décentralisation recule.

**Jean-Pierre SUEUR.** — C'est faux ! Au contraire, la décentralisation a considérablement progressé depuis 1988. La preuve, les quatre lois votées récemment qui la renforcent : celle sur le statut de l'élu, dont le principe était prévu par la loi Defferre de 1982 et dont les décrets d'application vont sortir dans les semaines qui viennent ; celle sur l'administration territoriale de la République, qui renforce la démocratie locale en ouvrant la possibilité de consulter les citoyens, et qui crée de nouvelles formes d'intercommunalité — ainsi, je viens d'inaugurer dans le Morbihan la première communauté de communes de France ; la loi sur les caisses de crédits municipaux, qui renforce le pouvoir des communes ; enfin, une loi sur le développement de la lecture publique et l'aide au cinéma. Ce sont là quatre « plus » pour la décentralisation.

— **Mais qu'est le pouvoir sans les moyens ? Les élus locaux disent que l'État ne remplit pas ses engagements financiers.**

— Lorsque des chiffres sont évoqués, il faut être précis. En 1992, alors qu'il est prévu que les charges de l'État ne progressent que de 3,3 %, l'ensemble des concours financiers de l'État aux collectivités locales augmentera de 7,2 %. La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de l'État, a augmenté de 4,42 %. Les chiffres sont donc très clairs !

— **Mais l'État demande de**



**Jean-Pierre Sueur :** « Je suis contre une évolution qui conduirait au néoféodalisme. » (DR.)

**plus en plus aux collectivités locales : RMI, éducation...**

— Il ne faut pas dire que, dès qu'une action d'intérêt national est mise en place, l'État se défausse sur les collectivités locales. Prenez l'exemple du plan « Université 2000 ». Aucun département, aucune région n'a été obligé de signer la convention « Université 2000 ». Pourtant, tous l'ont fait. L'État se défausserait s'il diminuait les crédits qu'il affecte aux universités ; or, depuis les trois dernières années, il n'a jamais autant consacré de crédits aux universités.

Il est exact que, pour cette grande priorité, on a demandé la collaboration des collectivités locales. Mais beaucoup demandent, à juste titre, d'être des partenaires en cette matière. Elles le sont vraiment. En ma qualité de maire, j'aurais refusé qu'on me demande « de payer et de me taire ». Ce n'est pas ce qui s'est passé. Par les conventions « Université 2000 », on a conjugué les impératifs nationaux et les objectifs régionaux et locaux.

Une telle synthèse est précieuse et nécessaire.

Le RMI, quant à lui, fait partie de tout un volet de solidarité. Il est urgent de faire un effort supplémentaire, notamment pour assurer une couverture sociale aux jeunes de moins de 25 ans qui en étaient privés. Je ne suis pas d'accord avec ceux qui disent que la solidarité ne doit être que l'affaire de l'État. Au nom de quoi les collectivités locales pourraient s'exonérer du devoir de solidarité ? C'est l'esprit de la dotation de solidarité urbaine, comme des préréquations entre départements et régions, comme de la dotation de développement rural, qui sont autant de bonnes réformes.

— **Mais on ne peut pas dire que les départements ne font rien pour la solidarité, la moitié de leur budget est consacrée au domaine social.**

— Je n'ai pas dit cela. Il y a eu transfert de compétences accompagné des transferts de moyens financiers de la part de l'État. La commission consultative d'évaluation des charges, prévue par la loi de 1982, l'a d'ailleurs confirmé.

— **Mais les besoins ont augmenté. Ne faudrait-il pas une remise à plat du système ?**

— Je suis pour une logique de contractualisation permettant à l'État et aux collectivités de prendre des engagements précis. C'est plus efficace et cela évite le risque de l'égoïsme de certaines collectivités, chacune ne raisonnant que par rapport à elle-même. Je suis tout à fait contre une évolution de la décentralisation qui conduirait à un néoféodalisme. Je suis pour une conception solidaire. Il faut sans doute que les compétences soient plus clairement définies. Mais je crois que la grande remise à plat, c'est comme la grande réforme fiscale, c'est un mythe : il faut avancer de manière pragmatique.

Propos recueillis par **Nicole KERN.**